

**Arrêté n°2025 – 94 portant proclamation des résultats de l'élection partielle
au conseil de gestion de l'UFR SESG**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2025-77 relatif à l'élection partielle de membres enseignants au conseil de gestion de l'UFR Sciences économiques, Sociales et de Gestion (UFR SESG)

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 25 novembre 2025, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection partielle au conseil de gestion de l'UFR SESG.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège II – Autres enseignants et assimilés rang B

Sièges à pourvoir : 1

Inscrits : 68

Votants : 25

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages valablement exprimés : 23

Ont obtenu :

| Candidate | Suffrages obtenus |
|--------------------|-------------------|
| DELABRUYERE Sophie | 23 |

Est déclarée élue :

DELABRUYERE Sophie



Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur de l'UFR SESG est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 28 nov. 2025



Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 28/11/2025
Mis en ligne le : 28/11/2025